



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	

### *Membres absents :*

M. Joël MEKHANTAR	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Marché complémentaire pour le lot 5 des assurances du Grand Dijon : flotte automobile**

Le marché initial N° 2008-32 est relatif à la police d'assurance flotte automobile du parc de véhicules dont le Grand Dijon est propriétaire.

Le montant initial du marché attribué à la compagnie Groupama Grand Est est de 7 698,64€ TTC par an.

Il convient d'établir un marché complémentaire lié à des circonstances imprévues qui nécessitent une prise de garantie plus importante pour l'ensemble des véhicules et engins de plus de cinq ans du parc automobile du Grand Dijon qui ne peut être techniquement ou économiquement séparée du marché principal sans inconvénient majeur pour le pouvoir adjudicateur ( Article 35 II 5 a du Code des Marchés Publics ).

Au titre du marché initial, les véhicules de moins et de plus de 3,5 tonnes, de plus de cinq ans, dont le Grand Dijon est propriétaire sont assurés pour les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile
- Protection juridique
- Vol
- Assistance véhicule
- Bris de Glace
- Garantie individuelle conducteur : 15000 euros

Compte tenu du nombre d'accidents survenu sur les automobiles de plus de cinq ans depuis la notification du marché , il convient de garantir en «tous risques» l'ensemble des véhicules et engins de plus de cinq ans du parc automobile du Grand Dijon.

Ainsi, ce marché complémentaire a pour objet d'assurer l'ensemble des véhicules et engins de plus de cinq ans du parc automobile du Grand Dijon pour les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile
- Protection juridique
- Assistance véhicule
- Vol
- Incendie
- Dommages par accident
- Bris de Glace

Ce marché sera conclu pour une durée allant de la notification du marché jusqu'au 31 Décembre 2012.

Le montant du marché complémentaire est de 3848,36 euros ttc par an ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 49,9%.

Ce marché a été attribué par la comission d'appel d'offres du 17 Juin 2009.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

29 JUIN 2009



LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à signer ce marché complémentaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Pour le Président



Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le

Maître d'Ouvrage :  
**Communauté de l'Agglomération Dijonnaise**  
40, Avenue du Drapeau  
BP 17510  
21075 DIJON Cedex

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

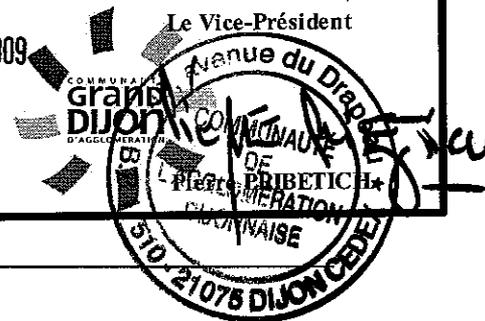
29 JUIN 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 8  
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009

Dijon, le Affaire N° : A4102  
Pour le Président,  
Le Vice-Président

26 JUIN 2009



(articles 35 – II – 5 - a du Code des marchés publics)

# Acte d'engagement

## Lot n°: 5 assurances Flotte automobile

### Marché complémentaire

### au marché 08-32 notifié le 01/01/2009

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés Publics : Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Comptable assignataire des paiements : Le Trésorier du Grand Dijon  
Adresse : Trésorerie Municipale de Dijon  
Téléphone : Place de la Libération, Hôtel de ville  
Cour de Bar, 21000 Dijon Cedex

## ● ARTICLE 1. CO CONTRACTANT

Titulaire du marché initial :

Groupama Grand Est  
30 Boulevard de Champagne  
BP 97830  
21078 Dijon Cedex

## ● ARTICLE 2. OBJET DU MARCHE COMPLEMENTAIRE

Le présent marché complémentaire est lié à des circonstances imprévues qui nécessitent une prise de garantie plus importante pour l'ensemble des véhicules et engins de plus de cinq ans du parc automobile du Grand Dijon qui ne peut être techniquement ou économiquement séparée du marché principal sans inconvénient majeur pour le pouvoir adjudicateur ( Article 35 II 5 a du Code des Marchés Publics )

Au titre du marché initial, les véhicules de moins et de plus de 3,5 tonnes, de plus de cinq ans, dont le Grand Dijon est propriétaire sont assurés pour les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile
- Protection juridique
- Vol
- Assistance véhicule
- Bris de Glace
- Garantie individuelle conducteur : 15000 euros

Compte tenu du nombre d'accidents survenu sur les automobiles de plus de cinq ans depuis la notification du marché , il convient de garantir en « tous risques » l'ensemble des véhicules et engins de plus de cinq ans du parc automobile du Grand Dijon.

Ainsi ce marché complémentaire a pour objet d'assurer l'ensemble des véhicules et engins de plus de cinq ans du parc automobile du Grand Dijon pour les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile
- Protection juridique
- Assistance véhicule
- Vol
- Incendie
- Dommages par accident
- Bris de Glace

## ● ARTICLE 2 MONTANT DU MARCHE COMPLEMENTAIRE

Le montant du marché complémentaire est de 3848,36 euros ttc par an ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 49,9%.

---

● **ARTICLE 3 DUREE DU MARCHE**

Le marché sera conclu pour une durée allant de la notification du marché jusqu'au 31 Décembre 2012.

● **ARTICLE 4 MODALITES DE REGLEMENT**

**1. Délai de règlement :**

Les paiements des factures seront effectués par mandat administratif et virement bancaire à 40 jours à réception des factures.

Ce délai passera à 35 jours le 1er janvier 2010 et à 30 jours le 1er juillet 2010.

**2. Mode de règlement :**

Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre de l'entreprise.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Compte ouvert au nom du groupement :	
Numéro de compte :	Clé RIB :
Banque :	
Code Banque :	Code Guichet :

A..... Le.....

Mention(s) manuscrite(s)

*"Lu et approuvé"*

Signature(s) du (ou des)  
prestataire(s)

● **ACCEPTATION ET NOTIFICATION**

La présente offre est acceptée par le maître d'ouvrage. Elle vaut acte d'engagement.

Fait en un original

A ..... le .....

Le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

---